
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mercredi 8 avril 2026 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 9 h 55, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents

Monsieur le conseiller Mario Langevin
Monsieur le conseiller Yvon Blanchard
Monsieur le conseiller Samuel Malette
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
Monsieur le conseiller Robert Berniquez
Monsieur le conseiller Jean-François Dion
Monsieur le conseiller Denis Marcoux
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Gabriel Guertin
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
Monsieur le conseiller Patrick Beaudry
Monsieur le conseiller Louis-André Hubert
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Pierre Côté
Monsieur le conseiller Gilles Courchaine

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Grand-Remous
Kazabazua
Lac Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est absent

Monsieur le conseiller Mathieu Caron

Municipalités représentées

Gracefield

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et gestionnaire de projet et des employé(e)s de la MRC.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance extraordinaire par la préfète

Monsieur le conseiller Samuel Malette déclare la séance ouverte à 10 h 09.

2026-R-AG126

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du 8 avril 2026

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Blanchard, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour du 8 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-R-AG127

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 « Coopération intermunicipale » – Intégration de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'entente intermunicipale entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de Papineau et la MRC de Pontiac visant la fourniture de services de cour municipale

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Considérant que les organismes municipaux de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, de la MRC de Papineau, de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de la MRC de Pontiac désirent présenter un projet de bonification de l'entente intermunicipale de fourniture de services de cour municipale dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

En conséquence, monsieur le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Courchaine, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau s'engage à participer au projet de Bonification de l'entente intermunicipale de fourniture de services de cour municipale entre la MRC de Papineau, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC de Pontiac visant la fourniture de services de cour municipale;
- De nommer la MRC des Collines-de-l'Outaouais en tant qu'organisme responsable du projet et d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- De désigner Mme Joanie Courchaine, directrice générale, en tant que signataire de tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA POUR INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2026-R-AG128

Clôture de la séance

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette propose et il est résolu de clôturer la présente séance, il est présentement 10 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Chantal Lamarche
Préfète

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.